

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le troisième (3^e) jour du mois de septembre 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Claude Poulin et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présente madame Sylvie Foster, directrice générale.

Sont absents messieurs Antonin Tremblay et Marc-André Jean.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-09-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1301251 à C1301331)	106 806.71 \$
- Salaires des employés, rémunérations des élus et frais de déplacement	55 030.52 \$
TOTAL	161 837.23 \$

Rés # 13-09-04 MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 11 NOVEMBRE 2013

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Vincent Dufour soit nommé maire suppléant pour les deux (2) prochains mois, soit du 4 septembre jusqu'à la fin de son présent mandat au plus tard le 11 novembre 2013. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Rés # 13-09-05 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PROPANE ET LA LOCATION DE RÉSERVOIRS POUR L'HIVER 2013-2014

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix pour la fourniture de « propane » et la location de réservoirs pour le garage et le camping municipal pour l'hiver 2013-2014 auprès des entreprises ci-après :

- Coop Agrivoix
- Solugaz inc.

Rés # 13-09-06 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'HUILE POUR LE CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'HIVER 2013-2014

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix pour la fourniture « d'huile à chauffage » et le contrat d'entretien de la fournaise de l'immeuble connu sous l'appellation « presbytère » pour l'hiver 2013-2014 auprès des entreprises suivantes :

- Les Huiles Simon Giguère
- Sonic – La Coop fédérée.

Rés # 13-09-07 AIDE FINANCIÈRE À LA SDEDS POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon est gestionnaire du quai de Port-au-Persil de même que des infrastructures de la patinoire et du terrain de tennis ;

ATTENDU QUE pour ce faire, ladite société doit obtenir du financement à long terme auprès du Centre Financier aux Entreprises ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 7 500 \$ à la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon (SDEDS) pour l'année financière 2013.

Rés # 13-09-08 CAUTION À LA SDEDS

CONSIDÉRANT que la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon (SDEDS) désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 115 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Municipalité de Saint-Siméon se rende caution de cette obligation;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Gilles Harvey et résolu que la Municipalité de Saint-Siméon se porte caution en faveur de la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon (SDEDS) d'un montant de 115 000 \$ pour une période de quinze (15) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Que le maire Sylvain Tremblay et la directrice générale Sylvie Foster sont, par la présente, autorisés à signer tout document relatif à ce cautionnement.

Rés # 13-09-09 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE VILLAGE-RELAIS

ATTENDU QUE notre municipalité détient l'appellation de « village-relais » pour une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE nous en sommes rendus à notre dernière année d'appellation ;

ATTENDU QUE notre municipalité a démontré son intérêt à poursuivre son adhésion au Programme de reconnaissance des villages-relais auprès du ministère des Transports par l'adoption de sa résolution numéro 13-07-31, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 29 juillet 2013 ;

ATTENDU QU' advenant l'acceptation dudit ministère des Transports, la municipalité recevra une subvention maximale de 20 000 \$ pour l'engagement d'une ressource pour la mise à jour du dossier de candidature ;

ATTENDU QUE lors de notre présentation de candidature il y a cinq (5) ans, le mandat de réaliser notre plan d'action a été accordé à l'organisme « Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix » ;

EN CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à « Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix », le mandat de mettre à jour notre plan d'action en vue de soumettre notre candidature pour la reconduction de notre appellation de « village-relais » et ce, conditionnellement à ce que notre municipalité obtienne le financement alloué (maximum 20 000 \$) par ledit ministère des Transports.

Rés # 13-09-10 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER VERSUS SUBVENTION DÉPUTÉE PROVINCIALE

ATTENDU QUE nous avons reçu une subvention de l'ordre de 12 224 \$ de notre députée provinciale pour l'amélioration du réseau routier ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les travaux ci-après :

- atténuer la hauteur du ponceau vis-à-vis la résidence sise au 21 rue de la Chapelle ;
- ajouter une couche d'asphalte sur le pont de la rivière du Port-au-Persil, tel que mentionné dans le rapport d'entretien du ministère des Transports du Québec;
- asphalté la côte dans le chemin de la Côte de la Jetée, menant aux puits d'eau potable.

Rés # 13-09-11 CONTRAT POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU PONT DE LA RIVIÈRE NOIRE, AU SITE DE LA CROIX ET INSTALLATION D'UNE MINUTERIE POUR LES LAMPADAIRES DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons demandé à trois reprises à plusieurs électriciens, des prix relativement à des travaux électriques au pont de la rivière Noire, au site de la Croix et au quai de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE seule, Entreprise Electricité Cap-à-l'Aigle Inc. a répondu à notre demande ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les contrats à Entreprise d'Électricité Cap-à-l'Aigle Inc. pour des travaux électriques ci-hauts mentionnés, selon ses soumissions # 2049, # 2101 et # 2102.

Rés # 13-09-12 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE CLAIRE MORIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon procèdera à des travaux correctifs pour palier au problème d'accumulation d'eau au quai de Saint-Siméon lors de pluies abondantes ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit acquérir une servitude sur la propriété de Claire Morin (partie du lot 65) ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à engager les professionnels nécessaires pour la conclusion de ladite servitude.

Que, par le fait même, monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale, Sylvie Foster, sont autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

**Rés # 13-09-13 APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT D'EXTERMINATION
AU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix pour le « contrat d'extermination au centre culturel Raymond-Marie Tremblay », pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 auprès des entreprises suivantes :

- Extermination Dan Lavoie
- Groupe Tremblay & Lemieux
- Maheu & Maheu.

Rés # 13-09-14 BOIS DE CHAUFFAGE AU CAMPING

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de fourniture de bois de chauffage (tremble) pour le camping à monsieur Marc Lévesque pour les deux (2) prochaines saisons de camping soit : 2014 et 2015 et ce, selon son prix soumis de 50 \$ la corde.

c.c. Camping municipal

**Rés # 13-09-15 RATIFIER L'OFFRE D'ACHAT D'INFRASTRUCTURES DE
LOISIRS AUPRÈS DE LA SEBJ**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'offre d'achat d'infrastructures de loisirs auprès de la Société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ) pour un montant de 15 000 \$. Que la compagnie Captel Inc. s'engage, par une commandite au montant de 30 000 \$, à se rendre sur place pour le démantèlement desdits infrastructures. Que la municipalité s'engage à défrayer l'excédent de 30 000 \$ et à engager une firme en électricité pour débrancher, lors du démantèlement, les équipements qui requiert un électricien certifié.

Rés # 13-09-16 LAC-À-L'ÉPAULE FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer le conseiller Claude Poulin pour assister au Lac-à-l'Épaulé de la Fédération des Villages-relais du Québec qui se tiendra les 24 et 25 septembre prochain à l'Hôtel La Ferme du Massif de Charlevoix. Le coût d'inscription est de 125 \$ incluant les repas.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 13-09-17 DONS ET COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- Association des plus beaux villages du Québec :
Cotisation 2013 : 762,00 \$
- FRIL : achat de 2 billets pour souper-bénéfice : 200,00 \$

Rés # 13-09-18

MOTOS-MARINES VERSUS PARC MARIN

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le Parc Marin de la problématique relative à la circulation des motos-marines aux alentours du quai de Port-au-Persil.

CORRESPONDANCE :

- **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS :**
Appui au Fjord du Saguenay à la liste indicative du patrimoine mondial de l'Unesco.
- **MONSIEUR STÉPHANE GAGNÉ**
Réitère son intérêt pour travailler à la patinoire cet hiver.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 38 et prend fin à 19 h 44.

Rés # 13-09-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière